Réunion du : 16 Décembre 2016
Date de convocation : 09 Décembre 2016

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 : Présents 9 : MM. Olivier LABREGERE, Maurice CHARBONNIER, Yves PAUZAT, Frédéric LEMARCHAND, Serge MOURET, Thierry MAYAUD, Claude REYGNAUD, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE.

ABSENTS REPRESENTES :
ABSENTS EXCUSES :
ONT ASSISTE A LA REUNION :

Président de séance : M. Olivier LABREGERE Secrétaire de séance : M. Thierry MAYAUD

03 - VENTE D'EAU EXERCICE 2017 - VENTE EN GROS - TARIF COLLECTIVITÉS EXTERIEURES

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	0	9	9	9	0

LE COMITE SYNDICAL,
VU la délibération du 09 Décembre 2015 fixant le prix de l'eau pour l'exercice 2016 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer, pour les collectivités extérieures, **le tarif de l'eau 2017**, part du délégataire et part syndicale comprises, comme suit :
Partie proportionnelle à la consommation

- 1,0353 € HT (0,3316 + 0,7037) par mètre cube d'eau consommée.

Partie fixe annuelle par compteur

- 49,38 € HT (0,00 + 49,38) par branchement pour un compteur de 15 à 40 mm,
- 147,6175 € HT (0,00 + 147,6175) par branchement pour un compteur de 50 à 60 mm.

PRECISE

- Qu'il ne sera pas perçu d'avance sur consommation (sans changement),
- Que la facturation sera annuelle (sans changement).

REGISTRE DES PRÉFECTURES DE LA HAUTE-LOIRE
le 20 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
La Geneytouse le 19 Décembre 2016
Le Président,

Olivier LABREGERE

Délibération certifiée exécutoire, affichée le 20 Décembre 2016 et transmise à la Préfecture.